

## Avant-propos

L'objectif de cet ouvrage est d'apporter une série de points de repère à tous ceux qui sont concernés par les rapports de proximité et d'éloignement qu'entretiennent le créole et le français. C'est le linguiste haïtien Pradel Pompilus qui a ouvert la voie aux études comparées créole-français (cf. *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien*, 1973). Trop longtemps, en effet, la proximité lexicale entre les deux langues a empêché de reconnaître l'existence de deux systèmes possédant leurs propres lois de fonctionnement.

Même si, confusément, on sait aujourd'hui, dans un large public, que la maîtrise du créole par un non créolophone ne s'opère pas plus facilement que l'apprentissage du français par un non francophone, on se refuse encore trop souvent à voir dans le créole un système linguistique à part entière, et ce en dépit des nombreux travaux et publications consacrés à cette langue depuis plus de vingt ans, notamment pour les Petites Antilles, ceux de Jean Bernabé et Guy Hazaël-Massieux.

En réalité, la perception de la coexistence du créole et du français correspond encore, y compris chez les créolophones eux-mêmes, à un schéma de minoration du créole. Autrement dit le créole continue à payer le tribut de sa parenté lexicale avec le français.

Or, au plan du fonctionnement des unités lexicales, c'est-à-dire au plan syntaxique, si on constate indéniablement entre le français et le créole un certain nombre d'analogies, il est également vrai que sur de nombreux points essentiels (par exemple la détermination nominale, la pluralisation, le fonctionnement du noyau de la phrase et l'expression du temps et de l'aspect, les connexions interphrastiques, les procédures d'emphase...), on a affaire à des traits spécifiques qui fondent l'existence de deux systèmes.

Cet ouvrage se veut être un outil pédagogique : il a été conçu de façon à expliquer les cas d'interférences syntaxiques qui résultent précisément de l'absence de reconnaissance des limites d'aire de fonctionnement de chacun des deux systèmes, en raison du brouillage apporté par leur proximité au plan lexical. Il ne s'agit pas d'un travail de recherche scientifique : la présentation des notions ainsi que leur appellation sont les plus proches possible de celles de la grammaire traditionnelle. La démarche suivie se devait d'éviter le comparatisme pointilliste, qui aurait conduit à détruire chez l'utilisateur toute vision systémique. Si on voulait que ce travail ne perde sa raison d'être, il n'était pas non plus question de présenter chacun des deux systèmes, successivement, dans sa globalité.

A partir d'un certain nombre d'entrées, il a été procédé à une analyse contrastive du fonctionnement des deux langues. Concernant les interférences les plus fréquentes, des exercices devant aider à la prise de conscience de règles propres à chacune des deux langues sont proposés. Quant au choix de présenter chaque point traité, d'abord en français, puis en créole, il s'explique par des raisons purement pratiques : dans notre démarche comparative, nous sommes partis de l'acquis grammatical des utilisateurs potentiels de notre ouvrage – même s'il arrive que sur plusieurs points l'analyse de certaines notions soit remise en cause ; or l'expérience nous a appris qu'il s'agit presque toujours de connaissances acquises en relation avec l'étude du français.

On ne saurait terminer cette brève présentation sans rappeler que ce travail s'inscrit dans la démarche de réflexion sur les contacts de langues menée au GEREC-F, en relation avec les enseignements de linguistique contrastive dans les formations en « Langues et cultures régionales option créole » mises en place par Jean Bernabé.